



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 110856

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les réflexions exprimées par l'Association des paralysés de France (APF) dans son manifeste intitulé « L'Ambition d'une politique transversale et intégrée du handicap ». L'APF demande d'une part l'intégration des structures médico-sociales dans les politiques de prévention, de dépistage, de santé publique et d'autre part l'intégration des professionnels de santé de ces structures dans les réseaux de santé en lien avec les affections invalidantes concernant les usagers de ces structures. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110856

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12106